

Par décret n° 2003-1336 du 7 juin 2003.

Madame Amel Zayani, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service de la comptabilité à la direction des services financiers au ministère de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques.

Par décret n° 2003-1337 du 7 juin 2003.

Monsieur Taieb Dabbar, administrateur, est chargé des fonctions de chef de service des études et de la gestion prévisionnelle des ressources humaines à la direction des affaires administratives au ministère de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques.

Par décret n° 2003-1338 du 7 juin 2003.

Monsieur Bahaeddine Jradi, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de chef de division de l'hydraulique et de l'équipement rural au commissariat régional au développement agricole de l'Ariana.

Par décret n° 2003-1339 du 7 juin 2003.

Monsieur Abdallah Ftiriche, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de la cellule territoriale de vulgarisation agricole "Bou-Salem" au commissariat régional au développement agricole de Jendouba.

Par décret n° 2003-1340 du 7 juin 2003.

Madame Latifa Karoui épouse Sayari, ingénieur des travaux enseignant de l'enseignement agricole et de pêche, est chargée des fonctions de chef de la cellule territoriale de vulgarisation agricole "Béja-Sud" au commissariat régional au développement agricole de Béja.

Par décret n° 2003-1341 du 9 juin 2003.

Monsieur Mabrouk Ben Marzouk, géologue en chef, est nommé dans le grade de géologue général.

Par décret n° 2003-1342 du 9 juin 2003.

Les ingénieurs en chef dont les noms suivent sont nommés dans le grade d'ingénieur général :

- Lahbib Ksaier,
- Tijani Hedriche,
- Mohamed Nejib Drissi,
- Abdelkerim El Fadhlaoui,

- Mohamed Tahar El Mili,
- Tiani Lahbib,
- Hassine Sioud.

Par décret n° 2003-1343 du 9 juin 2003.

Madame Madiha Abid, chef de laboratoire en chef, est nommée dans le grade de chef de laboratoire général.

Arrêté du ministre de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques du 7 juin 2003, portant ouverture de la procédure de réaménagement foncier dans le périmètre public irrigué de Sedria de la délégation de Mareth, au gouvernorat de Gabès.

Le ministre de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques,

Vu la loi n° 63-18 du 27 mai 1963, portant réforme agraire dans les périmètres publics irrigués, telle que modifiée et complétée par la loi n° 71-9 du 16 février 1971 et par la loi n° 2000-30 du 6 mars 2000 et notamment son article 16,

Vu la loi n° 77-17 du 16 mars 1977, portant création de l'agence foncière agricole, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2000-29 du 6 mars 2000 et notamment son article 13,

Vu le décret n° 99-1877 du 31 août 1999, modifiant la dénomination de l'agence de la réforme agraire des périmètres publics irrigués,

Vu le décret n° 2003-465 du 24 février 2003, portant création du périmètre public irrigué de Sedria de la délégation de Mareth au gouvernorat de Gabès.

Arrête :

Article premier. - La procédure de réaménagement foncier est ouverte à compter de la date de publication du présent arrêté dans le périmètre public irrigué de Sedria de la délégation de Mareth au gouvernorat de Gabès, délimité par un liseré rouge sur l'extrait de carte au 1/50.000 annexé au présent arrêté.

Art. 2. - Le directeur général de l'agence foncière agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 7 juin 2003.

*Le ministre de l'agriculture,
de l'environnement et des ressources
hydrauliques*

Mohamed Habib Haddad

Vu

Le Premier ministre

Mohamed Ghannouchi